



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 09-2016

**concernant la gestion et les comptes 2015
de la Communauté intercommunale d'équipements
du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 27 avril 2016, à 18h30, salle polyvalente,
salle de conférence, chemin de la Fontaine, à Jongny

St-Légier-La Chiésaz, le 25 avril 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des articles 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2015 à CHF 5.- par habitant, lors de l'adoption du budget 2015 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2014. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2015 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2015
- ⇒ de donner décharge au conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner



Annexes :
• Rapport du conseil administratif sur l'exercice 2015
• Comptes 2015

Municipal délégué : M. Alain Bovay, syndic

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2015, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Bernard Degex
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod
Montreux	Laurent Wehri
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2015 : présidence par M. Franz Brun, syndic de Corsier,
vice-présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny.

Dès le 1^{er} juillet 2015 : présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny,
vice-présidence par M. Laurent Wehri, syndic de Montreux.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Au niveau financier, pour rappel, en 2014, un montant de Fr. 89'197.20 avait été inscrit dans le passif. Ce montant, qui correspondait aux prestations des mandataires pour l'année 2014, avait été contesté. La facture a finalement été réduite à Fr. 52'758.-; ce montant a été versé en 2015.

A cela s'ajoutent deux factures des mandataires. Une de Fr. 108'000.- pour les prestations fournies de janvier à juillet 2015, et l'autre de Fr. 70'194.60 pour la période d'août à fin novembre 2015.

Les dépenses totales pour 2015 s'élèvent par conséquent à Fr. 141'755.40.

Espace régional des Pléiades

Conformément aux indications du rapport d'activités 2014 de la CIEHL, le projet d'Espace régional des Pléiades a été complété selon les vœux du CA de la CIEHL, soit en réintroduisant la partie d'accueil (dortoirs / vestiaires / etc.) qui avait été supprimée pour des raisons budgétaires.

Le dossier de mise à l'enquête publique complémentaire du projet, accompagné d'une note de synthèse, a été présenté au CA de la CIEHL en mars 2015, en vue d'un accord de principe pour un soutien de Fr. 600'000.-.

Sur la base de l'extension de la capacité d'accueil (classes / camps sportifs / etc.) de l'Espace régional des Pléiades et des explications fournies par les représentants des municipalités de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, le CA a confirmé l'intérêt public régional du projet et accepté le principe d'un soutien de la CIEHL à hauteur du montant demandé de Fr. 600'000.-.

À l'unanimité, les dix municipalités de la Riviera ont également reconnu l'intérêt public régional du projet et accepté une participation financière de la CIEHL à hauteur du montant demandé de Fr. 600'000.-.

Sur cette base, le SAI a rédigé un projet de préavis CIEHL sur lequel les municipalités ont été consultées en décembre 2015 et qu'elles ont toutes validé moyennant quelques légères modifications / compléments.

Le préavis complété sera transmis aux conseils communaux. Une séance d'information pour les commissions des CC est prévue début février 2016.

Suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

L'essentiel des informations concernant la suite du PA T/U est développé dans le rapport d'activités 2015 de la CORAT, chargée du suivi des études menées suite au PA Rivelac, pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2015, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera.

⇒ *Mandat de coordination générale du projet*

Les partenaires de l'agglomération ont validé la reconduction du mandat de coordination générale au bureau team+ pour la période 2015-2018, correspondant au calendrier des PA de 3^{ème} génération. Toutefois, n'ayant pas de PA de 3^{ème} génération en cours, le cahier des charges du mandataire a été reconsidéré et le budget diminué à Fr. 20'000.- par année, correspondant à un total de Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018.

De même, à la demande du Canton de Vaud, la convention de financement entre les partenaires et le contrat de mandat du bureau team+ ont été mis à jour et acceptés par l'ensemble des partenaires en décembre 2014.

Le principe de la clé de répartition pour le dit mandat a été maintenu, soit pour mémoire :

- répartition à parts égales entre le Canton de Vaud (50%) et les communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Point de situation financier pour 2015 (montants TTC) :

Le montant figurant dans les comptes 2015 pour cette étude correspond au budget, soit Fr. 45'000.-. La CIEHL a cependant honoré les factures du bureau C&G pour un montant total TTC de Fr. 78'000.-. Lorsque l'étude sera finalisée, au printemps 2016, la CIEHL pourra facturer leur participation aux autres partenaires. Un montant de Fr. 33'000.-, correspondant à la différence entre le montant budgété et le montant réellement dépensé en 2015 a donc été inscrit dans les actifs transitoires.

⇒ *Perspectives 2016*

L'année 2016 correspondant à un changement de législature, la CORAT a estimé plus opportun de profiter de cette période pour se concentrer sur la finalisation des mandats d'études en cours, ce qui permettra de procéder à un bilan des actions menées durant cette dernière législature et de déterminer les priorités pour la suivante.

Examen des comptes 2014 / budget 2016 par la Commission de gestion

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 5 mai pour l'examen des comptes 2014 et le 30 septembre pour l'examen du budget 2016. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont été principalement abordées les études découlant du projet d'agglomération, l'Espace régional des Pléiades, ainsi que l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2014 et le budget 2016 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2015

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2014, ont atteint le montant de Fr. 390'155.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'720.61, le total des revenus s'élève donc à Fr. 391'875.61.

S'agissant des dépenses 2015, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différentes études en cours, elles ont été de Fr. 150'424.05 pour la suite des études "transports et urbanisation et de Fr. 141'755.40 pour l'étude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 13'818.-, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 69.43..

Le montant total des charges s'élève par conséquent à Fr. 306'066.88. Le résultat net de l'exercice 2015 est de Fr. 85'808.73 et le capital disponible de Fr. 2'194'699.17 au 31 décembre 2015.

Annexe : Comptes 2015

Vevey, le 21 mars 2016 / LMS/nc/jm

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2015	COMPTES 2014
<u>ACTIF</u>			
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	19'715.00	21'050.75
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	628'862.55	380'198.25
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'717'688.05	1'716'591.95
9139	Actifs transitoires	45'272.90	94'270.00
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	602.17	683.99
TOTAL DE L'ACTIF		2'412'140.67	2'212'794.94
<u>PASSIF</u>			
9206	Factures à payer	217'441.50	103'904.50
		217'441.50	103'904.50
Fonds propres			
9290	Capital au 1er janvier	2'108'890.44	2'185'794.26
	Résultat de l'exercice	85'808.73	-76'903.82
Capital au 31 décembre		2'194'699.17	2'108'890.44
TOTAL DU PASSIF		2'412'140.67	2'212'794.94
Compte d'exploitation au 31 décembre		BUDGET 2015	COMPTES 2015
			COMPTES 2014
<u>PRODUITS</u>			
4421	Revenus des capitaux	900	1'720.61
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	384'805	390'155.00
TOTAL DES PRODUITS		385'705	391'875.61
<u>CHARGES</u>			
3183	Frais bancaires	100	69.43
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	13'000	13'818.00
	Suite études "transports et urbanisation"	165'000	150'424.05
3189.042	Mandat de coordination générale	10'000	5'714.00
3189.043	Mandat de coordination Riviera	50'000	40'491.35
3189.044	Etude d'accessibilité Ouest Agglo / La Veyre-Fenil	-	2'160.00
3189.045	Etude RC 780 A	60'000	59'218.70
3189.046	Etude transports publics Riviera	45'000	45'000.00
3189.06	Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale	120'000	141'755.40
3189.07	Rénovation salle del Castillo	-	300'000.00
TOTAL DES CHARGES		298'100	306'066.88
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice		87'605	85'808.73
			-76'903.82

VILLE DE VEVEY
DIRECTION DES FINANCES
Le chef de service

G. Altermath

Vevey, le 14 mars 2016